



## **Avis de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement d'AGGLOPOLYS (PLUi-HD)**

Par délibération du 26 mars 2024, ont été définies les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi-HD d'AGGLOPOLYS. Cette procédure doit permettre de corriger des erreurs et d'apporter des précisions ou des corrections mineures au document suite à sa première année de mise en œuvre.

**Le dossier sera consultable pendant un mois du 21 mai au 21 juin 2024 inclus :**

- **sur papier** dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat d'Agglopolys – service de l'urbanisme réglementaire-planification, 34 rue de la Villette (3eme étage) 41000 Blois, lundi/mardi/vendredi 9h-12h30, mercredi 9h-12h30 et 13h30-17h
- Mairie de Candé-sur-Beuvron - 41120, 20 rue de l'Église, lundi 13h30-17h, mardi/mercredi/jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h, samedi 9h-12h
- Mairie de Veuzain-sur-Loire - 41150, 6 rue Gustave Marc, lundi/mercredi/jeudi/vendredi 9h-12h30 et 14h-17h, mardi 9h-12h30
- Mairie d'Herbault - 41190, 4 place de l'Hôtel de Ville, lundi/vendredi 8h30-12h et 13h30-17h, mardi/mercredi/jeudi 8h30-12h

- **en version numérique** dans l'ensemble des mairies des communes membres sur un ordinateur mis à disposition du public, selon les jours et horaires d'ouverture habituels au public

- **sur le site internet** [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr)

**Les observations du public pourront être formulées :**

- sur les 4 registres accompagnant le dossier papier mis à disposition dans les lieux ci-dessus
- par courriel à [ms1.plui@agglopolys.fr](mailto:ms1.plui@agglopolys.fr)
- par courrier adressé au Président d'Agglopolys, 1 rue Honoré de Balzac 41000 BLOIS

A l'issue de cette mise à disposition, le dossier éventuellement modifié sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.